

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/07/2024 - 12660 - 2010 B 02073 - 527 905 350 - 1001 PIZZAS

1001 PIZZAS

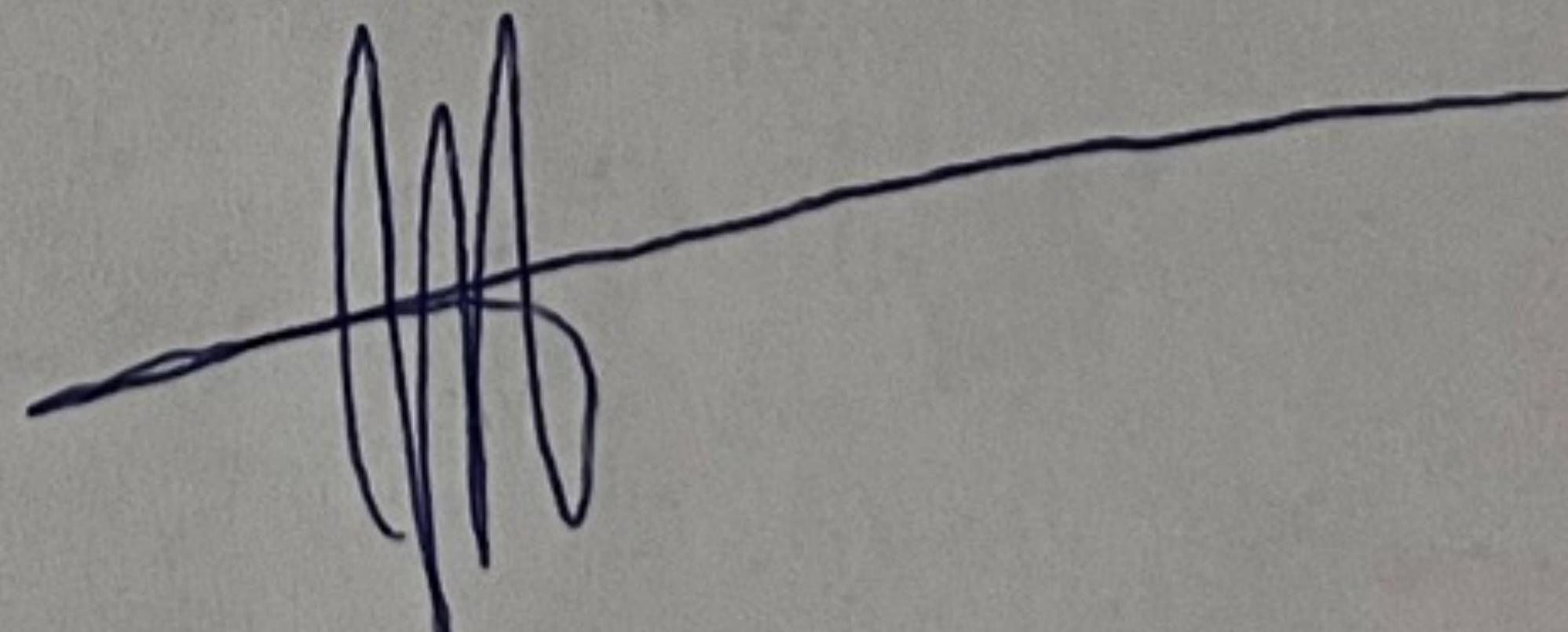
11 avenue Mirabeau
13530 TRETS

COMPTES ANNUELS

AU 30/09/2021

Pour copie certifiée conforme à
l'original

le gérant



Pour copie certifiée conforme à l'original

Le gérant

Julien MASINI

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
Bilan (suite)	5
PASSIF	
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7

1001 PIZZAS

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Sarl 1001 PIZZAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 7 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	94 069,59	Euros
chiffre d'affaires	39 411,56	Euros
résultat net comptable	7 962,99	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Je formule une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Les pièces comptables ne sont pas transmises régulièrement au cabinet en temps et en heure, ce qui pourrait avoir un impact sur l'exhaustivité des enregistrements.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l'observation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 29/11/2021

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet JMP AUDIT EXPERTS

1001 PIZZAS

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	750	750			
Fonds commercial	66 800		66 800	66 800	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 780	2 780			
Autres immobilisations corporelles	9 803	8 354	1 450	1 852	- 402
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	271		271	271	
TOTAL (I)	80 405	11 884	68 521	68 923	- 402
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	1 292		1 292	1 109	183
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	144		144	227	- 83
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 120		2 120	1 213	907
. Personnel					
. Organismes sociaux	1 171		1 171		1 171
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	248		248	80	168
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	20 573		20 573	20 764	- 191
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				540	- 540
TOTAL (II)	25 549		25 549	23 933	1 616
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	105 953	11 884	94 070	92 856	1 214

Bilan (suite)

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	3 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	300	300	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	153	153	
Report à nouveau	-2 242	-11 361	9 119
Résultat de l'exercice	7 963	9 119	- 1 156
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	9 174	1 211	7 963
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	45 899	51 294	- 5 395
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	24 821	23 237	1 584
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 572	4 924	- 1 352
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	10 026	11 175	- 1 149
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		449	- 449
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	579	566	13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	84 896	91 645	- 6 749
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	94 070	92 856	1 214

1001 PIZZAS

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises		2 255	1 915	340
Production vendue biens		37 157	73 225	- 36 068
Production vendue services				-49,26
Chiffres d'affaires Nets		39 412	75 140	- 35 728
				-47,55

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue	45 051	4 500	40 551	901,13
Autres Produits	2 609	1 977	632	31,97
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	87 072	81 616	5 456	6,68
Achats marchandises (y compris droits de douane)	1 715	3 337	- 1 622	-48,61
Variation de stock (marchandises)	83	159	- 76	-47,80
Achats matières premières et autres approvisionnement	24 837	26 991	- 2 154	-7,98
Variation stock matières premières et autres approv.	-184	-802	618	77,06
Autres achats et charges externes	30 258	30 843	- 585	-1,90
Impôts, taxes et versements assimilés	871	852	19	2,23
Rémunérations du personnel	13 584	3 384	10 200	301,42
Charges sociales	4 391	2 005	2 386	119,00
Dotations aux amortissements	926	999	- 73	-7,31
Dotations aux provisions				
Autres charges	1 691	2 471	- 780	-31,57
Total des charges d'exploitation	78 172	70 240	7 932	11,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 899	11 377	- 2 478	-21,78

Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles	936	968	- 32	-3,31
Résultat avant participation et IS	7 963	9 119	- 1 156	-12,68
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	87 072	81 616	5 456	6,68
Total des charges	79 109	72 497	6 612	9,12
RESULTAT NET	7 963	9 119	- 1 156	-12,68

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1001 PIZZAS
S.A.R.L. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 11 avenue Mirabeau

13530 TRETS
R.C.S Aix en Provence : 527 905 350 00015

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/12/2021

Le 16/12/2021
à 17H00,

Jean-Marc MASINI, détenant 90 parts sociales,
Monsieur Julien MASINI, détenant 210 parts sociales,

associés de la société **1001 PIZZAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Julien MASINI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation et Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 7 962,99 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 7 962,99 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-2 242,34 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **5 720,65 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **5 720,65 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **5 720,65 Euros**

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquième du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la gérance, qui pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 11 605,25€ (dont 5 600 € de rémunérations directes, 947,00 € de CSG-CRDS, 1820,00 € relatif à une assurance vie souscrite auprès de MNRA, 3 238,25 € de cotisations sociales obligatoires et 0 € de cotisations facultatives dites « Madelin »).

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération directe du gérant à 900 Euros net mensuel, à compter du 1er octobre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Julien MASINI n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 6

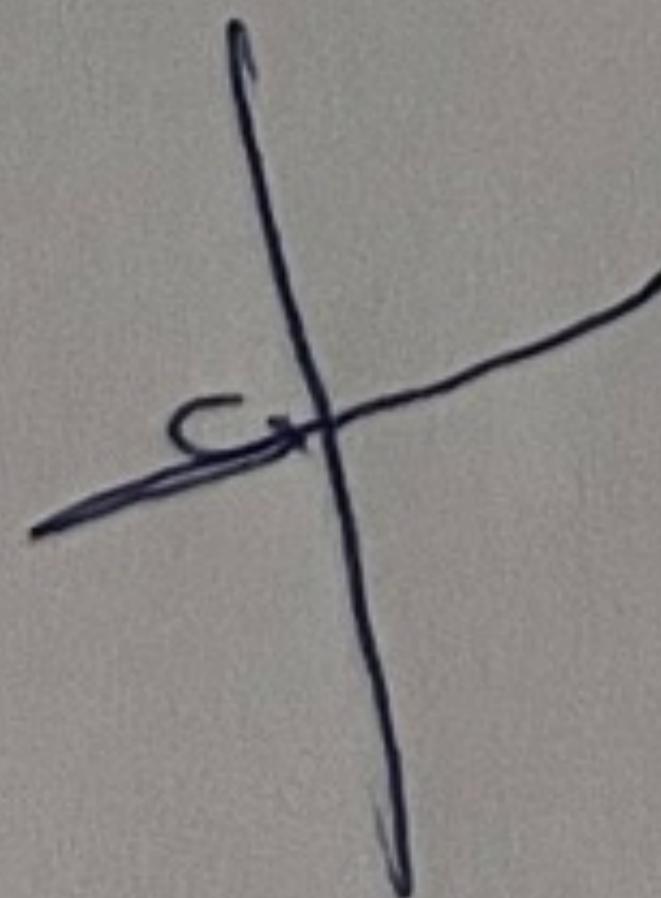
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Jean-Marc MASINI



Julien MASINI

